

REGLEMENT « MONTREDON TA MOB 2019 »

Article 1 : Organisation

Le comité des fêtes de Montredon organise le Dimanche 29 Septembre 2019 une randonnée mobylette « Montredon Ta Mob ». Cette randonnée est ouverte à tous type de cyclos jusqu'à 50cc répondant aux normes de sécurité de circulation sur voie publique et conforme au code de la route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant et après la randonnée.

Article 2 : Participants

Tous les pilotes de la randonnée préalablement inscrits devront se présenter au contrôle administratif à la salle des fête de Montredon le dimanche 29 septembre à partir de 8h et jusqu'à 9h30. Seront vérifiés la carte grise, l'assurance, la présence du casque et des gants.

La randonnée est limitée à 49 participants.

La randonnée est réservée aux personnes titulaires du permis de conduire ou du BSR ; pour les plus jeunes (agés entre 14 et 18 ans), ils doivent être titulaire du BSR et devront fournir une autorisation parentale.

Article 3 : Horaire et tarifs

Le départ de la randonnée est fixé à 10h à la salle des fêtes de Montredon. Les participants doivent se présenter 30mn avant le départ pour la vérification de l'inscription. Deux formules vous sont proposées :

Petit déjeuner Tripoux ou Tête de veau ou Sucré – Cadeau Pilote – Randonnée – Ravitaillement (Grillades) : Tarif 25,00 € à partir de 8h

Cadeau pilote – Randonnée – Ravitaillement (Grillades) : Tarif 15,00 € à partir de 9h

Le retour au village est prévu vers 16h pour une exposition des mobylettes et finir la journée dans un moment convivial.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront à l'avance et uniquement par courrier à Mr LALO Frédéric, Les Pendaries, 46270 MONTREDON, accompagné du bulletin d'inscription (disponible sur Facebook ou sur demande par mail à l'adresse fred.lalo@orange.fr), du chèque correspondant à l'ordre du Comité des fêtes de Montredon avant le lundi 16 septembre 2019.

Article 5 : Circuit

Le circuit prévu est d'environ 90 kms sur des routes vallonnées (prévoir un bidon de carburant pour ceux qui n'ont pas cette autonomie). Tous les participants sont tenus de respecter le code de la route et ne pas quitter le tracé du circuit. Il est prévu de rouler en convoi sécurisé par des membres de l'organisation avec un ouvreure et un fermeur. Un véhicule d'assistance est prévu en cas de panne.

Article 6 : Application et sanction

L'organisation se réserve le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité, et se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles du présent règlement, et ce sans que celui-ci ne puisse engager de recourt ou demander de dédommagement au comité de fêtes de Montredon.

Article 7 : Propriété individuelle à l'image

La participation à la randonnée vaut l'autorisation concernant la publication des photos ou vidéos prises par les organisateurs au cours de la manifestation.

Article 8 : Annulation

Le comité des fêtes de Montredon se réserve le droit d'annuler la randonnée en cas de mauvais temps.



Signature :

MONTREDON (46270)



1ère Rando à mobylette

29

**Septembre
2019 - 8h**

A retourner avant le 16 Septembre 2019 à l'adresse suivante :

LALO Frédéric

Les Pendaries 46270 MONTREDON

Accompagné du chèque à l'ordre du comité des fêtes et du règlement signé.

Renseignements au : 06 52 01 95 18

BULLETIN D'INSCRIPTION

PILOTE

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

VILLE :

Age :

TEL :

MAIL :

MOBYLETTE

MARQUE :

MODELE :

IMMATRICULATION :

ANNEE :

ASSURANCE

COMPAGNIE :

NUMERO :

Détail	Choix du petit déjeuner	Tarif	TOTAL
Petit déjeuner + cadeau pilote + randonnée + ravitaillement (pique-nique grillades,...)		25,00 €	
Tripoux			
Tête de veau			
Sucré			
Cadeau pilote + randonnée + ravitaillement (pique-nique grillades...)		15,00 €	
MONTANT TOTAL			

Fait à :

Le :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'approuve sans conditions,

Signature :